LE CLERGÉ SÉCULIER DU DIOCÈSE DE SÉES DE 1478 À 1539

PAR

MAURICE LE BÈGUE DE GERMINY

SOURCES

Les sources sont constituées principalement par une suite à peu près ininterrompue de registres d'ordinations, de collations de bénéfices et de comptes du secrétariat, conservés dans la série G des Archives départementales de l'Orne.

INTRODUCTION

Sées tire son nom de l'ancienne civitas Sagiorum. Le diocèse de Sées, suffragant de Rouen, est divisé en cinq archidiaconés, comprend quatorze doyennés et compte quatre cent quatre-vingt douze paroisses.

En 1478, les ruines causées par la guerre de Cent ans sont encore importantes.

PREMIÈRE PARTIE

LES ÉVÊQUES ET LEUR ENTOURAGE

CHAPITRE PREMIER

LES ÉVÊQUES

Étienne Goupillon et Gilles de Laval (1478-1502). — Le 22 janvier 1478 (n. st.), Robert Cornegrue résigne l'évêché de Sées en faveur d'Étienne Goupillon qui est élu par les chanoines. Louis XI fait pression sur le chapitre pour

qu'il admette un autre candidat, Gilles de Laval, qui reçoit à son tour les suffrages d'une partie des chanoines. Jusqu'en 1493, date de la mort d'Étienne Goupillon, les deux adversaires mènent une lutte acharnée qui scinde le diocèse en deux parties où chacun d'eux exerce la juridiction épiscopale. Gilles de Laval, demeuré seul, entreprend la restauration de son diocèse avec l'aide de la duchesse d'Alençon, Marguerite de Lorraine.

Claude de Husson (1503-1510). — Claude de Husson ne réside pas. Il brigue l'évêché de Poitiers, vacant par la mort de son oncle Jean de la Trémoïlle, auquel il succède en 1507, tout en restant administrateur du diocèse de Sées jusqu'à sa démission en 1510.

Jacques de Silly (1511-1539). — L'œuvre accomplie par Jacques de Silly

présente un triple aspect.

Il réforme tout d'abord son clergé en promulgant, en 1524, des statuts synodaux qui incitent les prêtres à s'instruire et à mener une vie digne de leur état. Il participe aussi à la réforme des abbayes du diocèse et à celle du chapitre cathédral.

Il contribue aussi au relèvement matériel des églises du diocèse et restaure la cathédrale.

Il s'oppose enfin violemment à la pénétration du protestantisme qui apparaît à Alençon dans l'entourage de Marguerite d'Angoulême. En 1524, il rédige un mandement pour mettre en garde ses diocésains contre l'hérésie. Avec l'aide du roi, il pourchasse les prêtres qui embrassent la nouvelle doctrine.

CHAPITRE II

L'ADMINISTRATION ÉPISCOPALE

Les évêques prennent une part active dans l'administration de leur diocèse. Gilles de Laval et Jacques de Silly le visitent fréquemment. Les procès-verbaux de visites montrent l'état lamentable de la plupart des églises et la pauvreté de leurs desservants.

Chaque année, deux synodes ont lieu. Tenus régulièrement, ils sont une occasion pour l'évêque de demander des comptes aux officiers épiscopaux et d'examiner l'état du clergé.

CHAPITRE III

LES AUXILIAIRES DE L'ÉVÊQUE

Qu'ils résident ou non, les évêques confient la majorité des affaires à des auxiliaires.

Les évêques auxiliaires exercent les pouvoirs d'ordre, leur activité apparaît dans les registres d'ordinations. Les vicaires généraux, par l'étendue de leurs pouvoirs, se substituent à l'évêque et dirigent pratiquement le diocèse. Les

officiaux essaient d'étendre leur juridiction. Le rôle du secrétaire devient prépondérant par la multiplicité des actes qu'il doit authentifier. Les doyens ruraux, enfin, constituent pour l'évêque un moyen de gouvernement et d'information souple et relativement sûr, car entièrement soumis à sa discrétion.

Les auxiliaires de l'évêque forment un groupe nettement séparé du reste du clergé, par leur origine familiale et par leur formation. Ce sont eux qui possèdent le plus de bénéfices.

CHAPITRE IV

LE CHAPITRE

Le chapitre cathédral est composé de chanoines réguliers de saint Augustin. Depuis les constitutions rédigées en 1131, la règle s'est relâchée. Une réforme est entreprise en 1520 par Jacques de Silly. Des religieux de la congrégation des chanoines réguliers de France sont introduits. Si l'évêque a le droit de visiter le chapitre, de nommer les dignitaires à l'exception du prieur, il a peu d'influence sur un corps auquel il n'appartient pas.

Les dignitaires sont au nombre de huit : le prieur, le chantre, le pénitencier et les cinq archidiacres qui secondent l'évêque dans l'administration du diocèse en visitant les églises de leur ressort.

DEUXIÈME PARTIE

LE CLERGÉ SUBALTERNE

CHAPITRE PREMIER

LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DES PRÊTRES

Le recrutement. — Le recrutement du clergé s'effectue dans toutes les classes de la société. Certaines familles présentent régulièrement plusieurs de leurs membres pour recevoir la tonsure. De 1486 à 1530, 10.209 jeunes gens ont reçu la tonsure, mais 1 701 clercs seulement furent ordonnés prêtres. Ce qui donne, pour l'ensemble de la période et par paroisse, un recrutement moyen de vingt tonsurés pour trois prêtres. Les évêques sont obligés de conférer la tonsure à un très grand nombre pour que, compte tenu des défections, particulièrement importantes dans la noblesse, il y ait suffisamment de prêtres pour assurer les divers ministères. Les tonsurés sont d'autant plus nombreux que l'évêque parcourt son évêché.

A partir de 1511 et dans les années suivantes, on constate une nette diminution des prêtres, due probablement à un contrôle plus sévère, peut-être aussi à l'extension du protestantisme.

Les étapes vers le sacerdoce. — Chaque étape vers le sacerdoce est précédée d'un examen portant sur les qualités morales et intellectuelles de l'ordinand. Si les abandons sont nombreux au moment du sous-diaconat, ils sont dus en partie à la difficulté rencontrée par certains de faire état d'une rente suffisante (titulus) pour être ordonnés. Le temps mis à franchir les différentes étapes varie de quatre à six années.

Les ordinations. — La tonsure est conférée tout au long de l'année, notamment à l'occasion des visites épiscopales dans les paroisses. Les ordres mineurs et majeurs, par contre, sont rarement donnés en dehors des temps liturgiques fixés. Les candidats étant très nombreux, les ordinations représentent pour l'évêque un revenu important.

La formation. — Dans leur majorité, les prêtres reçoivent leur formation dans les écoles de village. Les plus favorisés obtiennent des bourses au collège de Sées, à Paris, et au collège de Bueil, à Angers. Certains, enfin, étudient à l'Université de Caen.

CHAPITRE II

LES BÉNÉFICES

La pluralité des collateurs et les privilèges des patrons laïcs et ecclésiastiques entraînent des procès et des contestations fréquentes lors de la collation et de la présentation des bénéfices, malgré les enquêtes faites par les doyens ruraux sur le fondement des droits des patrons et sur les capacités des présentés.

Les bénéfices changent fréquemment de titulaire, soit par démission,

soit par échange.

Les gradués deviennent plus nombreux dans les cures, mais ne résident pratiquement pas.

CHAPITRE III

LA RÉSIDENCE

Les comptes synodaux, qui renferment les permissions de non-résidence octroyées aux curés par l'évêque, montrent que plus du quart de ceux-ci ne réside pas : le cumul, les études, les fonctions exercées à l'extérieur et la pauvreté sont les raisons qui poussent les curés à déserter leur paroisse.

CHAPITRE IV

LE PRÊTRE DANS LA PAROISSE

Le clergé paroissial est très nombreux. Au curé sont adjoints plusieurs vicaires qui sont en fait les administrateurs véritables de la paroisse. Vivent aussi dans les limites de celle-ci la foule des chapelains, des aumôniers des couvents et des hôpitaux, des prêtres habitués et tous les clercs qui ne sont pas encore pourvus de bénéfice.

Si ce clergé n'échappe pas à la corruption de l'époque, on constate à l'extrême fin du xve siècle une certaine amélioration de la vie morale et matérielle de celui-ci. Les dîmes augmentent, les églises sont reconstruites, plusieurs confréries de prêtres groupent les curés des doyennés. Cette renaissance est certainement due à l'influence de Jacques de Silly et à celle des duchesses d'Alençon, Marguerite de Lorraine et Marguerite d'Angoulême.

CONCLUSION

L'effort des évêques de Sées pour relever les ruines matérielles du diocèse et réprimer les désordres a été constant. Malgré leur nombre, le recrutement des clercs est mieux contrôlé. L'apparition du protestantisme ne semble pas avoir ébranlé l'orthodoxie de la majorité des prêtres et des fidèles.

APPENDICES

- I. Liste des paroisses de l'ancien diocèse de Sées.
- II. Tableau chronologique des ordinations.
- III. Tableaux quinquennaux des tonsurés originaires du diocèse de Sées.
- IV. Tableaux quinquennaux des prêtres originaires du diocèse de Sées.
- V. Tableaux quinquennaux des tonsurés originaires de différents diocèses et appartenant aux maisons religieuses du diocèse de Sées.
- VI. Tableaux quinquennaux des prêtres originaires de différents diocèses et appartenant aux maisons religieuses du diocèse de Sées.

CARTES

Carte du diocèse de Sées. Cartes du recrutement du clergé.